



Contrôle Administratif des établissements privés

RE L'ENGAGEMENT

IE CHEMIN D'ESPIR

Se préparer à vivre un contrôle 2025-2026

Le contrôle administratif est bien à distinguer de l'évaluation externe.

Contrôle Administratif « Loi Debré »

porte sur le respect des obligations du contrat à l'Etat

Il s'assure que :

- ☑ *l'enseignement est dispensé conformément aux programmes de l'enseignement public et aux horaires dédiés.*
- ☑ *L'activité de l'établissement respecte les lois et valeurs de la République.*
- ☑ *L'accueil des élèves se fait sans discriminations*

peut porter sur la moralité, l'hygiène, la salubrité en conformité avec l'article L241-4 du Code de l'Education

Evaluation externe « Loi Blanquer de 2019 – Pour une école de la confiance »

Vise à améliorer la qualité des apprentissages et le bien-être des élèves.

Se préparer à vivre un contrôle 2025-2026

Des conformités réglementaires à mettre en œuvre ➔ Le Code de l'Education comme cadre de référence

Dispositions applicables aux établissements d'enseignement privés placés sous contrat d'association :

- **Organisation pédagogique – articles D442-7 à D442-8**
Organisation des formations, des enseignements et programmes à mettre en œuvre correspondant à ceux de l'enseignement public
- **Contrôle financier et administratif – articles D442-9 à D442-21**
Rémunération des enseignants – Forfait d'externat – Modalités du contrôle budgétaire
- **Harcèlement – article L111-6**
Protocole de gestion des situations de harcèlement
- **Enseignement religieux – article L141-3**
Caractère facultatif
- **Instruction religieuse – article R442-36**
Dispensée soit aux heures non occupées par l'emploi du temps des classes, soit à la première ou à la dernière heure de l'emploi du temps de la matinée ou de l'après-midi.

Se préparer à vivre un contrôle 2025-2026

Des conformités réglementaires à mettre en œuvre → Le Code de l'Education comme cadre de référence

Dispositions applicables aux établissements d'enseignement privés placés sous contrat d'association :

- **Affichage obligatoire dans l'établissement – article L111-1-1**

Apposition sur la façade des écoles et établissements privés sous contrat de la devise de la République, du drapeau tricolore et du drapeau européen.



Affichage, de manière visible, dans l'établissement de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

- **Affichage obligatoire dans les salles de classe – article L111-1-2**

Emblème national de la République française, le drapeau tricolore, le drapeau européen, la devise de la République et les paroles de l'hymne national.



~~Charte laïcité~~

~~Charte des valeurs et principes républicains~~



Se préparer à vivre un contrôle 2025-2026

Les points d'attention – Les bonnes pratiques à mettre en œuvre

- ☑ Registre des élèves à jour
- ☑ Registre d'appel avec motif d'absence des élèves

- ☑ Mise à jour mensuelle des mobilités d'élèves sur ONDE

- ☑ Respect du « max 24 » par classe pour les niveaux GS/CP/CE1

- ☑ Les intitulés dans les EDT doivent correspondre aux enseignements des programmes

- ☑ Les horaires d'enseignement figurant dans les EDT doivent être conformes aux horaires officiels

- ☑ Tableau de suivi des 108h dues par chaque enseignant

- ☑ Tableau de suivi des APC

- ☑ Protocole de gestion des situations de harcèlement
- ☑ Gestion des situations de violence dans l'établissement

- ☑ Affichage explicite pour les élèves des numéros d'alerte
119 – Enfance en danger
3018 – Stop harcèlement

- ☑ Calendrier année scolaire / jours de classe

- ☑ Projet éducatif

- ☑ Règlement intérieur

- ☑ Contrat de scolarisation conforme
- ☑ Contrat financier

- ☑ PPMS à jour sur ACADOC avec calendrier et bilan des exercices effectués

- ☑ Vérification de l'honorabilité des personnels
B2 pour les personnels de droit privé
B3 pour les bénévoles

- ☑ Contrat d'association et avenants